

Assemblée générale du 13 février

Alors que le contexte est extrêmement tendu et que l'absence de réponse est criant, une assemblée générale s'est réunie sous l'impulsion de l'UNSA ICNA.

Tous les syndicats étaient représentés et les débats ont été très enrichissants!

Une AG nécessaire

Convoquée sous le thème **“arrêté et protocole 2020”**, la première partie des débats a porté sur les expérimentations, en continuation des discussions initiées lors de l'envahissement du CT.

Il ne s'agissait, en effet, pas de discuter pour ou contre cette expérimentation, mais de la façon avec laquelle elle a été mise en place : le recours à une consultation, l'habileté du SNCTA à avancer en sous-marin, et surtout sa mise en place a suscité un long débat.

Les justifications du SNCTA

Le SNCTA, présent à cette AG, a pu apporter des réponses et justifier la construction de son projet: Alors que l'administration avait borné la négociation 4F d'automne dernier au cas des F4F le SNCTA a entamé des négociations “privées avec l'administration” **dès le 6 octobre.**

Et c'est là que le bât blesse !

“Constatant que les négos n'arriveraient pas à aboutir” (sic), ils auraient décidé de porter un autre projet plus global...

Comment, en ne participant à leur première plénière que le 23 octobre, ont-ils pu, dès le 6 octobre, faire ce constat?

Référendum et question posée

Pendant cette AG, de nombreuses questions ont été soulevées sur la représentativité.

Si des analogies ont été faites avec des modifications de constitution ou des modifications de règlement copro, la comparaison n'est pas complète. Dans un référendum, en effet, la question posée est une question fermée à laquelle on ne peut répondre que par OUI ou par NON.

De plus les règles doivent être connues avant le vote et ne peuvent, en aucun cas, être écrites par un seul parti. Dans notre cas, aucune charte n'avait été transmise, ni discutée.

Autre point et non des moindres, la question posée : on le sait tous, et les formations FH dispensées reviennent longuement dessus, la forme de la question va forcément influencer la réponse.

A l'issue des débats sur le sujet de la mise en place de l'XP, nous avons proposé une consultation.

“Reconnaissez vous la légitimité de la mise en place de l'XP décidée le 24 janvier?”

Le résultat est que 29 personnes présentes ne reconnaissent pas la légitimité de cette décision et que 16 la reconnaissent.

Est ce qu'on peut reconnaître ce sondage comme représentatif ? **Ce n'est pas à nous de le dire.**

Il nous semblerait important d'aller plus loin et de faire une consultation générale sur ce point.

Car on peut être pour les XP, mais considérer que bafouer les textes et **ne pas respecter les règles établies** ne sont pas des façons dignes de faire.

Ni notre **chef de centre**, ni malheureusement les **représentants SNCTA** n'ont communiqué en ce sens.

De plus, la préparation en catimini, et sans concertation d'un projet pendant plus de 2 mois a été fortement dénoncée par l'AG. Nul doute que ces dissimulations ont participé aux tensions.

Enfin, nous constatons avec inquiétude que le SNCTA est très souvent plus solidaire de l'administration que de ses propres collègues.

Et la déontologie dans tout ça ?

L'administration a donc décidé de mettre en place une consultation des personnels.

Les irrégularités sont nombreuses :

- 1 seul projet mais 2 urnes et 2 couleurs d'enveloppe
- question orientée et dévoilée de manière unilatérale la veille
- pas de charte, pas de règle sur la consultation
- les résultats n'ont jamais été dévoilés
- aucune prise de parole au CT du 17 janvier que ce soit de la part de l'administration ou du SNCTA

Nous avons donc demandé un audit sur ce procédé unique dans la fonction publique, ainsi que des conseils de la part du service déontologie de la DGAC.

Cette inquiétude concerne aussi la capacité et/ou la volonté du SNCTA de préserver nos conditions de travail.

A justifier l'injustifiable, les représentants SNCTA n'ont pas convaincu et sont loin d'avoir répondu à toutes les questions. Une préparation en catimini, aucune concertation, la définition des règles et de la question de manière unilatérale...le cocktail était parfait pour exacerber les tensions.

Les vraies fausses vérités entendues avant l'AG



"Les négociations étaient au point mort ou l'UNSA ne participaient plus aux réunions 4F"

Calendrier : (jugez par vous même)

9 octobre : **UNSA, CFDT**

23 octobre : CFDT, SNCTA , CGT **UNSA**

5 novembre : SNCTA **UNSA**

14 novembre : refus UNSA*

8 décembre : indispo matin, bilatérale l'aprem

9 décembre : **UNSA uniquement ****

*le refus de l'UNSA intervient après la parution de la v0. Cependant le travail d'analyse continuera pendant cet intervalle.

** **le 9 décembre**, l'UNSA était encore en négociation quand le chef de centre a pris le rôle de messenger concernant les expérimentations.

Il faut bien noter que l'UNSA est à l'initiative de la reprise des négociations, et que le SNCTA s'en est rapproché 15j après le début... juste pour mieux les planter.

Vacation complémentaire : en expé 7/12, il est possible d'avoir une vacation JO

extrait p 27 du protocole 2016-2019:

"Les expérimentations devront ainsi permettre de vérifier que ce nouveau dispositif RH permet de répondre aux besoins de capacité sans vacation complémentaire."

FAUX sauf d'après la section SNCTA d'Aix



www.icna.fr



lfmm@icna.fr

Quand le rapport Capo-Cannellas s'invite à l'AG.

C'était il y a presque 2 ans, mais il ne faut pas oublier ce qui guide les négociations actuelles. Extraits lus à l'assemblée générale du 13 février 2020 par un contrôleur du CRNA SE ::

La DSNA a commencé à s'attaquer à ce problème en mettant en place des expérimentations dans les centres volontaires, qui consistent à renforcer les effectifs l'été grâce à un rythme de travail de sept vacations par cycle de douze jours et à les réduire l'hiver. Il faut savoir que les négociations ont lieu centre par centre, celui d'Aix-en-Provence étant particulièrement rétif [...]

Dans cette perspective, le dialogue social à la DSNA et, plus largement, à la DGAC, gagnerait à être repensé. Organisé autour de coûteux protocoles triennaux (des primes pour plus de flexibilité), il semble avoir atteint ses limites et conduit à une variété de situations locales qui n'est pas satisfaisante.

La DSNA doit également proposer à ses contrôleurs aériens un projet véritablement mobilisateur. Cela implique naturellement de leur fournir le matériel dont ils ont besoin, mais également de leur redonner la fierté d'être les aiguilleurs du ciel de la deuxième puissance aéronautique mondiale. Eu égard à l'excellence de leur formation (l'ENAC a noué des partenariats dans le monde entier, dont le centre de Maastricht), il suffirait qu'ils soient de nouveau convaincus du dynamisme de leur administration pour que la culture de la performance soit partagée par la très grande majorité d'entre eux. Il existe là sans doute des marges de progrès.[...]

Sur la question des effectifs, qui fait l'objet de revendications de la part des syndicats, que j'ai rencontrés, il ne faut pas se montrer fermé.[...]

Pendant longtemps, la Commission européenne a demandé que les coûts soient maîtrisés et donc qu'on recrute moins de contrôleurs. Or le trafic augmentant, il faudrait sans doute desserrer l'étau et former quelques contrôleurs supplémentaires pour y faire face.

Or les effectifs des contrôleurs aériens ont diminué de 6,3 % depuis 2010 et ce mouvement de baisse se poursuivra jusqu'en 2020 en raison de nombreux départs à la retraite. Il peut donc être pertinent d'augmenter le nombre d'entrants à l'ENAC, sous réserve toutefois que cela ne se fasse pas au détriment des efforts de productivité.[...]

La question est surtout celle de la productivité et de l'« agilité » des contrôleurs. À Maastricht, les horaires de travail des contrôleurs sont ajustables à l'heure près, tandis que chez nous le mode d'organisation est beaucoup plus lourd. Cette flexibilité est sans doute ce vers quoi il faut tendre en engageant un dialogue social. En gros, il faudrait mobiliser les équipes davantage pendant les vacances d'été et moins l'hiver. Faut-il payer davantage les contrôleurs pour améliorer la situation ? Je n'irai pas jusque-là.[...]

Leur niveau de rémunération est certes élevé, mais il n'est pas exceptionnel par rapport à leurs collègues européens.

extrait du Rapport Capo-Cannellas du 19 juin 2018

Protocole et arrêté 2020

Les débats sur l'XP ayant été longs, l'assemblée s'est progressivement réduite. Les personnes encore présentes étaient plutôt assez bien renseignées sur le sujet. Nous avons exposé quelques exemples, afin de mettre en perspectives nos **conditions actuelles et les conditions à venir** si l'administration réussissait à imposer ses ambitions:

Les **JRH, les Récups, les JCF** sont dans le collimateur de notre administration, car ils permettent une souplesse d'absence qui la gêne; elle préférerait que nous soyons obligés de poser un ½ cycle de 3 jours non fractionnable pour ne pas venir travailler un dimanche du mois de mai. Ce qui est plutôt dissuasif...

Le respect du **1 jour sur 2**, soit disant garanti par le Bureau National du SNCTA dans son

dernier tract : on passerait du 1j/2 sur le cycle (ce qui inclut les jours autres que les vacances de contrôle, à l'exception du QCM et de la visite médicale, des stages de plusieurs jours et le cycle du J0) au 1j/2 sur le cycle de contrôle sans ne plus tenir compte d'aucune autre activité hors salle.

Le **dépôt des congés** passerait en outre d'un préavis de **9 jours** (suite à un accord local) à un préavis de **30 jours**; bien pratique d'avoir fabriqué une expé à 25 jours pour préparer les esprits.

Il n'a pas été possible de définir une motion d'AG, car le SNCTA, prétextant que son BN était en négociations, ne mettrait pas son logo. Nous avons cependant pris rendez vous pour convoquer une nouvelle AG dès qu'une nouvelle version d'un des 2 textes en discussions serait publiée par notre administration.

A la question :

“pourquoi signeriez vous ce protocole ? quels sont les avantages pour les contrôleurs ?”

La **seule et unique réponse** du SNCTA a été “le collège des chefs de salle est une avancée..” voilà ca se passe de commentaire. Nous appelons tous les ICNA à se rapprocher de leurs bureaux de sections respectifs.

La réduction vraisemblablement du nombre de CDS à 3 par équipe, certainement une étape vers un vrai collège à 18...

Alors que les ICNA serait plus légitimes que jamais à revendiquer une tout autre reconnaissance des efforts de productivité (baisses d'effectif subies et augmentation de trafic record) dégagés depuis des années, ce sont des remises en cause majeures sur notre modèle et sur nos conditions de travail qui sont mises sur la table par l'administration.

Au front syndical **UNSA/CGT/CFDT** qui dénonçait les attaques effectuées sur les piliers de notre organisation (respect du 1j/2, des droits à congé / JRH / Récup ...) s'est distingué un SNCTA assumant à l'inverse, d'opter pour une **démarche individuelle** fondée exclusivement sur l'expression de sa base militante.

A ce titre, pas question de remettre en cause le projet d'arrêté 2020 et les profonds reculs qu'il contient. Les pires mesures doivent être minimisées pour ne pas provoquer le rejet ; certaines d'entre elles, telle la réduction du nombre de RDS de **48 à 36 devenant même un bienfait pour la profession...**

C'est sans doute un sentiment de consternation qui prédominerait chez nos anciens à voir cet héritage issu de longues années de lutte, dilapidé avec un amateurisme confondant par des héritiers finalement illégitimes à assumer une telle responsabilité. Alors que le Protocole Social fut à l'origine bâti **pour assurer la promotion et la reconnaissance du corps ICNA**, il n'est désormais plus qu'une vaste braderie où l'administration vient régulièrement maltraiter de bien piètres marchands.

Il ne tient qu'aux ICNA de se rappeler de leur histoire et décider ensemble d'un autre modèle de négociation, un modèle où leur expertise, leur technicité et leur productivité seront de nouveau justement reconnues.

Voici, ci-jointe, la motion issue des débats qui n'a cependant pas été soumise au vote

Les sections locales LFMM **UNSA-ICNA**, **USAC-CGT** et **SPAC-CFDT** ont convoqué l'Assemblée Générale des personnels du jeudi 13 février 2020.

Confortées par la teneur de 2 heures de débats passionnés, ces trois organisations syndicales condamnent fermement les attaques contre nos conditions de travail portées par la version 1 du Protocole 2020 et le projet actuel de l'Arrêté 2020.

Ces attaques sont d'autant plus inacceptables qu'elles balisent pour l'heure les négociations d'un accord protocolaire projeté sur une durée de 5 ans où le trafic aérien devrait continuer sa forte croissance dans un contexte reconnu de sous-effectif planifié.

Les personnels attendent reconnaissance des efforts déjà consentis, valorisation et sécurisation de leurs conditions de travail. Sûrement pas de payer encore pour les manquements de leurs décideurs.

Ils mandatent leurs représentants locaux et nationaux pour obtenir par tous les moyens un vrai protocole social et empêcher la grande braderie de leurs conditions de travail.

Le SNCTA, sous le fameux principe de négociation, n'a pas voulu procéder au vote. Cette motion, pourtant générale, pouvait, selon eux, porter préjudice à leurs négociations. Nous nous sommes par contre donnés RDV dès qu'on en saura un peu plus sur les négociations en cours...

L'UNSA ICNA, la CGT et la CFDT ont pris leurs responsabilités en organisant cette AG et se félicitent des débats qui ont eu lieu, ce qui a permis de libérer la parole. Le SNCTA a assumé ses choix de travailler seul, sans, voire contre les autres OS, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Plus inquiétant, le SNCTA, pourtant signataire du protocole, ne s'offusque pas du non respect de la minorité de blocage, ne se sent pas responsable des clivages actuels et pense que le respect et la politesse de façade en salle sont la solution pour retrouver la sérénité!

Un projet SNCTA
développé en catimini
ne respectant pas les règles
du 7/12

Un projet Administration
s'approchant du 1j/2 (*d'après les
propres termes du chef de centre*)
mais ne le **respectant pas**



un consultation manipulée

- règles définies de manière **unilatérale**
- **question orientée** et dévoilée la veille de la consultation

Un vote organisé sous le thème de la **division**:
Un projet mais **2 urnes et 2 couleurs** d'enveloppe !

= une manipulation des résultats de la part de l'administration et une tentative de passage en force de la part de l'administration

Bilan :

- 55% de mécontents après la consultation
- beaucoup plus** après le passage en force de l'administration
- 100% des accords syndicaux non respectés

Personne ne peut se satisfaire de cette situation.

Nous appelons tous les syndicats et tous les personnels à dénoncer ce grossier stratagème.

Aucun centre en France n'a eu un tel traitement et Marseille Provence situé à moins de 20 km, en est l'exemple type.

Définissons ensemble les règles.

Ensemble écrivons les règles qui nous définissent. Ensemble écrivons notre avenir